

1. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT			
Nom, prénom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :			
Courriel :			
<p>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous transmettre une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</p>			

2. EMLACEMENT DES TRAVAUX PROJETÉS	
Adresse :	
Est-ce que le terrain est riverain à un cours d'eau, un lac ou un milieu humide :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

3. EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
Nom de l'entreprise :			
Nom du responsable :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
N° de licence RBQ :		Autoconstruction :	<input type="checkbox"/> Oui

4. DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE	
Usage du bâtiment :	<input type="checkbox"/> Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial/Industriel <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Agricole
Nature de la demande :	<input type="checkbox"/> Nouveau puits <input type="checkbox"/> Remplacement <input type="checkbox"/> Modification
Consommation :	<input type="checkbox"/> 20 personnes et moins <input type="checkbox"/> Autre usage, estimation du débit ____ m <sup>3</sup> /jour
Type d'ouvrage :	<input type="checkbox"/> Puits tubulaire <input type="checkbox"/> Puits de surface <input type="checkbox"/> Pointe filtrante <input type="checkbox"/> Scellement
Localisation du puits :	<input type="checkbox"/> Cour avant <input type="checkbox"/> Cour lat. gauche <input type="checkbox"/> Cour lat. droite <input type="checkbox"/> Cour arrière
Sur une copie du certificat de localisation, indiquez les distances entre le puits et le système d'épuration :	
• De votre propriété :	<input type="checkbox"/> Système étanche (en mètre) _____ <input type="checkbox"/> Système non étanche (en mètre) _____
• De votre voisin (1) :	<input type="checkbox"/> Système étanche (en mètre) _____ <input type="checkbox"/> Système non étanche (en mètre) _____
• De votre voisin (2) :	<input type="checkbox"/> Système étanche (en mètre) _____ <input type="checkbox"/> Système non étanche (en mètre) _____
• De votre voisin (3) :	<input type="checkbox"/> Système étanche (en mètre) _____ <input type="checkbox"/> Système non étanche (en mètre) _____

5. TARIFICATION ET DÉLAI DE VALIDITÉ		
CERTIFICAT D'AUTORISATION	TARIF	DÉLAI DE VALIDITÉ
Ouvrage de captage des eaux souterraines	150 \$	12 mois
Renouvellement du permis	Coût initial du permis	6 mois
DÉPÔT POUR DOCUMENTS EXIGÉS	TARIF	DURÉE DU DÉLAI
Rapport du puisatier (après le délai prescrit, <b>aucun remboursement</b> ne sera effectué)	500 \$	Le document doit être déposé au plus tard 12 mois après la date d'expiration du certificat d'autorisation.

6. CALENDRIER ET ESTIMATION DES COÛTS			
Date de début :		Date de fin :	
Coût des travaux (matériaux et main-d'œuvre) :			

## 7. SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION

IMPLANTATION ET CONSTRUCTION	L'implantation et la construction d'un ouvrage de captage des eaux souterraines (puits) doivent être aménagées en concertation avec l'étude de caractérisation proposée par le technologue ou l'ingénieur mandaté par le propriétaire du terrain conformément au <a href="#">Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r. 35.2</a> et au <a href="#">Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22</a> .													
DISTANCES MINIMALES	La distance minimale de l'installation de prélèvement d'eau souterraine est de :													
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système étanche de traitement des eaux usées (terrain concerné)</li> <li>• Système non étanche de traitement des eaux usées (terrain concerné)</li> <li>• Système étanche de traitement des eaux usées (terrain contigu)</li> <li>• Système non étanche de traitement des eaux usées (terrain contigu)</li> <li>• Cours d'eau (lac, rivière)</li> <li>• Parcelle en culture</li> <li>• Installation d'élevage</li> <li>• Ouvrage de déjections animales</li> <li>• Cour d'exercice</li> <li>• Pâturage</li> <li>• Aire de compostage</li> <li>• Cimetière</li> </ul>	<table border="1"> <tr><td>15 mètres</td></tr> <tr><td>15 mètres</td></tr> <tr><td>15 mètres</td></tr> <tr><td>15 mètres</td></tr> <tr><td>15 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> <tr><td>30 mètres</td></tr> </table>	15 mètres	15 mètres	15 mètres	15 mètres	15 mètres	30 mètres	30 mètres	30 mètres	30 mètres	30 mètres	30 mètres	30 mètres
15 mètres														
15 mètres														
15 mètres														
15 mètres														
15 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
30 mètres														
VIDANGE PÉRIODIQUE	Dans le cas d'un champ d'évacuation d'une installation à vidange périodique, ce dernier doit respecter les mêmes distances d'un puits qu'un élément épurateur, c'est-à-dire 30 mètres ou 15 mètres selon le cas.													
ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE	Dans le cas où le puits ne peut respecter les distances minimales prescrites (30 mètres d'une terre en culture ou 15 mètres d'une installation septique), une étude hydrogéologique devra être déposée, laquelle devra notamment indiquer la méthode appropriée pour réaliser le puits.													
PROTECTION DES ARBRES	En aucun cas, la protection des arbres ou la présence d'un sol rocheux ne peut constituer un motif raisonnable pour aménager un puits à une distance moindre de 30 mètres d'un système non étanche.													
RAPPORT DE CONFORMITÉ	Une copie du rapport de conformité de l'ouvrage de captage des eaux souterraines rédigé par le puisatier ou un membre d'un ordre professionnel lorsque requis doit être déposée à la Municipalité dans les 30 jours qui suivent la fin des travaux.													

## 8. RÉGLEMENT SUR PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Certains secteurs peuvent être assujettis à ce Règlement. Veuillez vérifier auprès du service d'urbanisme afin de savoir si votre projet doit faire l'objet d'une procédure au PIIA. Des délais supplémentaires et des frais de 100 \$ doivent être prévus relativement à l'analyse du dossier pour l'obtention du permis.

## 9. SIGNATURE DU REQUÉRANT

Le soussigné déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet.

Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le soussigné confirme qu'il a pris connaissance de la [Politique de confidentialité](#).

Signature :		Date :	
-------------	--	--------	--

## À L'USAGE DU SERVICE D'URBANISME

Matricule :		N° de lot :	
Zone :		Type de lot :	C.O.S :
N° de la demande :		N° de permis :	
Nom de l'inspecteur :		Date :	